

Malades à cause des ondes, nous alertons et demandons à pouvoir vivre dignement.

Plaidoyer pour plus de 600.000 personnes électrohypersensibles qui souffrent dans l'ombre en Belgique – www.arehs.be.

Septembre 2024

Imaginez, une vie ordinaire

Un travail, des enfants, une sortie au cinéma, une soirée entre amis, un week-end en famille. Et un jour, sans que rien ne l'explique, commencent les insomnies quotidiennes, une fatigue anormale, des acouphènes, des vertiges. Votre cœur s'emballa sans raison, votre cerveau s'embrume au point de ne plus pouvoir faire une simple addition ou de ne plus trouver les mots...

C'est ce qui nous est arrivé. Nous avons fini par comprendre que tous ces symptômes apparaissaient lorsque nous étions exposés à des ondes électromagnétiques : smartphone, wifi du voisin, antenne-relais en face de nos fenêtres, transformateur électrique dans le sous-sol de l'immeuble...

D'un coup, nous étions devenus électrosensibles

Notre corps avait perdu sa tolérance aux ondes artificielles. Certains d'entre nous, fortement ou longuement exposés, ne peuvent plus vivre normalement, ressentant des douleurs intenses ou des symptômes invalidants lorsqu'ils ont été exposés. D'autres, ayant pu réduire précocement leur exposition, réussissent à maintenir une vie sociale proche de la normale, mais au prix de leur santé et d'une fatigue quasi permanente, les ondes étant omniprésentes dans notre monde moderne.

Imaginez qu'en plus des douleurs, de la fatigue, vous subissiez l'incompréhension de vos proches, l'impuissance de la médecine à vous soulager, l'ostracisation professionnelle de vos collègues et un employeur qui vous pousse vers la sortie pour pouvoir installer la dernière génération de wifi dans l'entreprise. D'un coup, votre vie bascule dans un enfer.

Ce qui nous arrive peut arriver à n'importe qui

Parce qu'avant d'être touché par les ondes, nous n'en avons ni peur ni ne les ressentions. Souvent, nous les utilisons quotidiennement, en tant qu'informaticien, enseignant, bibliothécaire, ingénieur, technicien télécom, ... Du jour au lendemain, il faut tout réinventer : repasser son ordinateur en filaire, réduire ses appels téléphoniques au strict nécessaire et utiliser un « vieux » téléphone, négocier un aménagement de son poste de travail, essayer de protéger son logement ou carrément déménager plus ou moins précipitamment ...

Ce qui nous arrive aurait pu être évité et doit l'être à l'avenir

Le progrès technique ne peut pas se faire au sacrifice de nos vies à toutes et tous. Nous comptons parmi nous des jeunes et même des enfants dont la scolarité, l'avenir sont gâchés parce qu'on a installé un espace numérique en wifi dans leur école ou qu'ils ont été exposés dès leur conception à de nombreuses sources électromagnétiques (smartphone, babyphone, téléphone de maison sans fil DECT, compteur communicant ...).

Nous alertons

Victimes d'un développement technologique qui n'a jamais été évalué correctement, nous demandons que la réglementation qui encadre l'exposition électromagnétique soit revue pour **réellement protéger la population dans toute sa diversité** (femmes enceintes, nourrissons et enfants, personnes âgées, malades chroniques, épileptiques, électrosensibles ...). En effet, la réglementation actuelle n'a pas été conçue pour tenir compte des expositions réelles auxquelles nous sommes exposés toute une vie durant. Au-delà de l'intolérance aux ondes, de nombreux risques potentiels existent concernant un impact à long terme sur la santé reproductive, le cancer, les troubles cognitifs, le vieillissement cellulaire, la neurodégénérescence ... Nous demandons également que cette réglementation évolue pour tenir compte de l'impact des ondes sur la biodiversité, ce qui n'est absolument pas le cas à ce jour.

Nous demandons à être traités dignement

Nous demandons à être considérés comme des citoyens et des patients à part entière. Nous demandons que des conseils officiels adressés aux médecins soient élaborés conformément aux exigences d'excellence, de déontologie que tout citoyen est en droit d'attendre des autorités de son pays. Ces conseils doivent prendre en compte que nos troubles sont manifestement neurologiques et en rapport avec le fonctionnement cellulaire (stress oxydatif, perturbations métabolique, endocrinienne, chronobiologique, co-infections, imprégnation aux métaux ou aux polluants chimiques ...).

Nous demandons à pouvoir accéder aux soins : comment faire, pour une femme devenue électrosensible, pour accoucher lorsque la maternité est bardée de wifi ? Comment faire pour se faire opérer ? Comment se rendre dans une consultation médicale ?

Nous demandons à pouvoir vivre ensemble et dignement

Nous demandons un accès et une participation effective à la vie de la société : pouvoir se déplacer, travailler, se loger, se divertir... Des solutions existent pour permettre de surmonter ce handicap environnemental invisible, pour concilier moindre exposition et connexion moderne. Il faut une volonté de les mettre en place.

D'une manière générale, **nous demandons une réduction des expositions pour toutes et tous** ainsi que la mise en œuvre d'une réelle politique de santé publique intégrant les facteurs de risque électromagnétiques : programme de recherche indépendante, innovation en éco-conception et éco-aménagement pour privilégier les solutions filaires ou faiblement émissives, formation des professionnels de la santé et des travailleurs sociaux, sensibilisation du grand public pour des usages maîtrisés notamment pour les plus jeunes ...

Opposer innovation et santé n'est plus entendable

L'épreuve que nous vivons individuellement peut et doit devenir un souffle d'espoir pour une société qui allie modernité, bonne santé de la population et préservation de la biodiversité.

Nous voulons des lieux de vie, de travail, des territoires électro-sobres et des écosystèmes préservés des ondes. **Nous réclamons une politique de prévention et de prise en charge courageuse qui se donne pour objectif une prise en charge digne des personnes déjà atteintes ».**

Nous vous présentons ci-dessous nos revendications pour plus de 600.000 personnes électrohypersensibles qui souffrent dans l'ombre en Belgique – www.arehs.be.

Septembre 2024

LOGEMENT

- Création de logements adaptés pour les personnes EHS :
 - A la campagne : préservation et création de zones 'blanches' ou 'gris clair' (zones du territoire peu ou pas couvertes par des réseaux mobiles), pour permettre aux personnes EHS d'y habiter sans risquer de voir s'implanter davantage d'antennes de téléphonie à proximité de leur domicile. Une telle zone a déjà été créée à Tintigny.
 - En ville, en banlieue et à la campagne : création de bâtiments / appartements protégés contre les ondes. Des exemples existent déjà, entre autres en Suisse.
- Prévoir des chambres dans certaines maisons de retraite qui soient protégées contre les ondes.
- Compteurs intelligents (électricité, gaz, eau, calorimètres, etc.) : systématiquement prévoir une alternative sans exposition aux ondes électromagnétiques de radiofréquence.
- Pas d'obligation d'installation de panneaux photovoltaïques, les onduleurs créant ce qu'on appelle de « l'électricité sale ».

SOINS DE SANTÉ

- Hôpitaux : prévoir des solutions pour l'accueil des personnes EHS, comme un baldaquin anti-onde mobile qui puisse être mis autour du lit. Idéalement créer des chambres protégées des ondes électromagnétiques. Mettre en place des procédures d'accueil adaptées dans les hôpitaux pour permettre aux EHS de bénéficier de leur droit aux soins de santé.
- Réduire l'exposition aux ondes dans les hôpitaux de manière générale.
- Sensibiliser le personnel médical et soignant et les pharmaciens aux effets sanitaires des ondes électromagnétiques et à l'électrohypersensibilité. Former les médecins au diagnostic et à la prise en charge de l'EHS.
- Garantir la disponibilité d'alternatives non connectées/sans ondes de certains dispositifs médicaux essentiels, comme les lecteurs de glycémie et les pompes à insuline (diabète), les appareils auditifs ou les pacemakers.

RECONNAISSANCE MÉDICALE

- Reconnaître l'électrohypersensibilité comme handicap fonctionnel.
- Inclure l'électrohypersensibilité dans la liste des maladies professionnelles.
- Créer un numéro INAMI pour l'électrohypersensibilité (des codes ont déjà été créés dans la Classification Internationale des Maladies).
- Rendre les aménagements de protection contre les ondes (à domicile) éligibles à un remboursement, par exemple via les remboursements via les mutuelles ou encore via l'AVIQ (Wallonie) / le PHARE ou la CAAMI (Bruxelles) : baldaquins anti-onde, peintures protectrices, ...

TRAVAIL

- Aménagements au travail : possibilité de demander des aménagements raisonnables sur le lieu de travail (câble Ethernet, déplacer les box wifi, baldaquin anti-ondes, ...).
- Sensibiliser les employeurs.

MOBILITÉ

- SNCB : prévoir des voitures 'en mode avion'. Pas de discrimination des personnes sans smartphone (comme par exemple via des tarifs plus avantageux via une application, ou certains abonnements qui sont seulement accessibles via une application).
- Voitures électriques et hybrides : autoriser des exceptions en faveur de l'usage de voitures thermiques "classiques" pour les EHS (rayonnement magnétique des moteurs électriques et lors du chargement. Obligation à certaines bornes de recharge de payer avec un smartphone.)
- Systèmes de partage de voitures (p.ex. Cambio) et de vélo (p. ex. Blue Bike) : garantir un accès pour les personnes sans smartphone (par exemple : prévoir la possibilité d'accès avec une carte MOBIB). Réduire l'exposition aux ondes dans les voitures partagées (utiliser plutôt l'antenne extérieure).

ENSEIGNEMENT / FORMATION

- Droit à des aménagements raisonnables dans les formations.
- Encourager la déconnexion des portables et montres connectées dans les écoles.
- Protection des enfants : encourager l'utilisation de technologies filaires en milieu d'accueil de la petite enfance et en milieu scolaire.
- IFAPME : développement d'une formation de "Conseiller en environnement électromagnétique" pour structurer une filière professionnelle reconnue sur le sujet.

RECHERCHE

- Financer la recherche indépendante sur l'EHS.
- Lancer un recensement relatif à la prévalence de l'électrohypersensibilité en Wallonie / Bruxelles / Belgique.

NORMES DE PRODUITS

- Vente d'objets connectés : prévoir une signalétique claire quant à l'émission d'ondes et prévoir une fonction "mode avion" pour couper réellement les rayonnements. S'assurer qu'il existe toujours une alternative technologique sans rayonnement électromagnétique.
- Normes de produit des téléphones DECT : instaurer le mode « Eco+ » (faible rayonnement) comme mode par défaut.

INFRASTRUCTURE

- Wifi public : limiter le wifi public, éteindre les bornes de wifi public la nuit ou les supprimer.
- Connexion filaire performante dans les zones rurales : déployer les réseaux filaires (câble, fibre optique) partout où cela est techniquement possible.
- Maintenir un moratoire sur l'utilisation des ondes millimétriques pour le développement de la 5G.
- Instaurer un moratoire sur l'installation d'un éclairage public « connecté ».

AUTRE

- Campagnes de sensibilisation à un usage responsable des technologies numériques et sans fil.
- Avis consultatifs des lois, décrets et ordonnances : inclure l'électrohypersensibilité dans les points d'attention de l'avis consultatif rendu sur l'égalité des chances dans les nouvelles lois, nouveaux décrets et nouvelles ordonnances.
- Encourager le recours systématique aux solutions câblées partout où c'est possible.